

VILLE DE LA SEYNE SUR MER - ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER COMMUNAL
arrêté n°19-0117 du 11 Février 2019

AVIS DE TENUE DE CHANTIER COURANT
(à transmettre au moins 1 semaine avant le démarrage du chantier)

Numéro de l'arrêté de Chantier Courant : 19-0117-2019-0274c

LOCALISATION DU CHANTIER (rue, avenue, place, voie, n°, tronçon...) :
Rue Jean Louis MABILY

Porte atteinte à l'intégrité du domaine public : **NON**

NATURE DES TRAVAUX :

Tirage et raccordement de fibre optique pour le compte d'ORANGE

Travaux exécutés par une entreprise Maître-d'œuvre/ouvrage: Société CIRCET ou ESM	Travaux exécutés en régie ou dans le cadre d'un marché public de travaux pour le compte de la Ville
---	--

PERIODE PREVUE : le 10/06/2019 au 24/06/2019.

MODE D'EXPLOITATION

Type	Oui	Non	Observations
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécit	X		
Alternat	B15/C18	X	
	K10	X	
	Feux tricolores	X	

CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : Société CIRCET
1802, Ave Paul JUKKIEN 13 100 LE THOLONET ou ESM
Personne responsable du chantier : Mr Gregory POIRIER
Téléphone de permanence du chantier 24/24 : 06 89 28 78 64

ENTREPRISES : CIRCET / ESM

Date : 03/06/2019

Signature/cachet :

Cadre réservé à l'administration

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

OUI	OUI, avec les restrictions suivantes :	NON, au motif suivant : Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique Autre
X		
A La Seyne sur Mer, le 04 JUIN 2019		Signature/cachet : 